

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert
du lundi au vendredi
de 8h à 12h

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2021-01-MM

Le Maire de BARFLEUR,

VU le Code de la Route et notamment ses articles L 411-1 à L 411-7,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-15,

VU la demande faite par l'entreprise ACRIS, représentée par Monsieur Christophe SAUVÉ, 46 Rue Doncanville, 50760 VALCANVILLE, pour des travaux de nettoyage du réseau d'eaux pluviales,

ARRÊTE :

Article 1 : En raison des travaux sus énoncés, la circulation se fera sur une voie devant le 114 Rue Saint Thomas Becket, le vendredi 15 janvier 2021.

Article 2 : La signalisation sera assurée par l'entreprise.

Article 3 : Le Maire de Barfleur et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Barfleur, le 15 janvier 2021

Le Maire
Michel Mauger

